



FICHE SIGNALÉTIQUE

1. Identification

| | |
|---|--|
| Identificateur de produit | Aérosol de refroidissement |
| Autres moyens d'identification | |
| Code du produit | Non. 74086 (Item# 1006227) |
| Usage recommandé | Dégager la chaleur et refroidir les circuits |
| Restrictions d'utilisation | Aucun(e) connu(e). |
| Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur | |
| Fabriqués ou vendus par: | |
| Nom de la société | CRC Canada Co. |
| Adresse | 2-1246 Lorimar Drive Mississauga, Ontario L5S 1R2 Canada |
| Téléphone | |
| Information générale | 905-670-2291 |
| Urgence 24 heures | 800-424-9300 (Canada) |
| (CHEMTREC) | 703-527-3887 (Internacional) |
| Site Web | www.crc-canada.ca |
| Courriel | Support.CA@crcindustries.com |

2. Identification des dangers

| | | |
|---------------------------------|-------------------|--------------|
| Dangers physiques | Gaz sous pression | Gaz liquéfié |
| Dangers pour la santé | Non classé. | |
| Dangers environnementaux | Non classé. | |

Éléments d'étiquetage



| | |
|--------------------------------|--|
| Mention d'avertissement | Avertissement |
| Mention de danger | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| Conseil de prudence | |
| Prévention | Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. |
| Intervention | Se laver les mains après utilisation. |
| Stockage | Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé. |
| Élimination | Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux. |
| Autres dangers | Aucun(e) connu(e). |

Renseignements supplémentaires

Lorsqu'elles sont exposées à la chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz corrosifs nocifs ou mortels, comme le fluorure d'hydrogène.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

| Dénomination chimique | Nom commun et synonymes | Numéro d'enregistrement CAS | % |
|-----------------------|-------------------------|-----------------------------|-----|
| Norflurane | HFC-134a | 811-97-2 | 100 |

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

| | |
|---|--|
| Inhalation | En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés de respiration, administrer de l'oxygène. Ne PAS administrer d'épinéphrine (adrénaline). Consulter un médecin si les symptômes persistent. |
| Contact avec la peau | En cas de contact avec le liquide ou d'effets d'une pulvérisation directe, chauffer progressivement la zone et suivre les soins médicaux en cas de destruction des tissus. Laver la zone avec une grande quantité d'eau. Traiter comme une gelure. |
| Contact avec les yeux | En cas de contact avec le liquide ou d'effets d'une pulvérisation directe, rincer abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes. Contacter un médecin, en cas de gelure. |
| Ingestion | Ne pas faire vomir. Appeler immédiatement un médecin. |
| Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. |
| Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire | Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. |
| Informations générales | S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produit(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. |

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

| | |
|--|---|
| Agents extincteurs appropriés | Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et au milieu environnant. |
| Agents extincteurs inappropriés | Aucun(e) connu(e). |
| Dangers spécifiques du produit dangereux | Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie. Lorsqu'elles sont exposées à la chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz corrosifs nocifs ou mortels, comme le fluorure d'hydrogène. |
| Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers | Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Porter l'équipement de protection approprié. |
| Équipement/directives de lutte contre les incendies | En cas d'incendie: Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. |
| Risques d'incendie généraux | Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé. |

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence | Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS. |
| Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage | Ventiler la zone. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS. |
| Précautions relatives à l'environnement | Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. |

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Récipient sous pression : ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Faire preuve de prudence autour d'équipement sous tension. Le contenant métallique devient conducteur lorsqu'il est en contact avec une charge. Ceci peut entraîner un choc électrique ou une gerbe de feu blessant l'utilisateur. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau. Éviter une exposition prolongée. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Les directives d'utilisation du produit se trouvent sur l'étiquette du produit.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Aérosol niveau 1.

Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas exposer à la chaleur ou stocker à des températures supérieures à 49 °C/120 °F, car il pourrait éclater. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Prendre des précautions lors de la manipulation et du stockage. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Stocker conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.

Valeurs biologiques limites

Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Porter des gants de protection en: Néoprène.

Autre

Porter un vêtement de protection approprié. Porter des gants de protection.

Protection respiratoire

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique

Liquide, Gaz.

Forme

Aérosol

Couleur

Incolore.

Odeur

Éthérée.

Seuil olfactif

Non disponible.

pH

Non disponible.

Point de fusion et point de congélation

-101 °C (-149.8 °F)

| | |
|---|------------------------|
| Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition | -26.4 °C (-15.5 °F) |
| Point d'éclair | None (Tag Closed Cup) |
| Taux d'évaporation | Très rapide. |
| Inflammabilité (solides et gaz) | Non disponible. |
| Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité | |
| Limites d'inflammabilité - inférieure (%) | Sans objet. |
| Limites d'inflammabilité - supérieure (%) | Sans objet. |
| Tension de vapeur | 6652.8 hPa estimation |
| Densité de vapeur | 3.5 (air = 1) |
| Densité relative | 1.24 |
| Solubilité | |
| Solubilité (eau) | 0.95 % |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | Non disponible. |
| Température d'auto-inflammation | > 743 °C (> 1369.4 °F) |
| Température de décomposition | 368 °C (694.4 °F) |
| Viscosité | Non disponible. |
| Autres informations | |
| Coefficient de partage n-octanol/eau | 1.68 |
| Pourcentage de matières volatiles | 100 % estimation |

10. Stabilité et réactivité

| | |
|--|---|
| Réactivité | Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport. |
| Stabilité chimique | La substance est stable dans des conditions normales. |
| Risque de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation. |
| Conditions à éviter | Chaleur, flammes et étincelles. Contact avec des matériaux incompatibles. Lorsqu'elles sont exposées à la chaleur extrême ou à des surfaces chaudes, les vapeurs peuvent se décomposer en gaz corrosifs nocifs ou mortels, comme le fluorure d'hydrogène. |
| Matériaux incompatibles | Agents comburants forts. Métaux alcalins. Métaux alcalino-terreux. Métal en poudre. Aluminium. Magnésium. Zinc. |
| Produits de décomposition dangereux | Fluorure d'hydrogène Fluorure de carbonyle Oxydes de carbone. |

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

| | |
|------------------------------|---|
| Inhalation | L'inhalation du gaz dispersé n'a pas d'effets négatifs. L'inhalation des vapeurs concentrées peut produire des effets anesthésiques et des sentiments d'euphorie. Une exposition prolongée peut accélérer la respiration, causer les maux de tête, les étourdissements, la narcose, et l'inconscience. Une inhalation intentionnelle de ce produit peut entraîner la mort par asphyxie, selon la concentration et la durée de l'exposition. |
| Contact avec la peau | Le contact avec le gaz dispersé n'a pas d'effets négatifs. Le contact avec une pulvérisation directe peut causer des gelures, l'irritation, ou la dermatite. |
| Contact avec les yeux | Le contact avec le gaz dispersé n'a pas d'effets négatifs. Le contact avec une pulvérisation directe peut causer une irritation grave, des rougeurs, le larmoiement, une vision brouillée, et des brûlures par le froid. |
| Ingestion | L'ingestion de liquide peut causer des gelures dans la bouche et dans la gorge. Les liquides peuvent présenter des risques d'aspiration. |

Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques Le contact avec le gaz dispersé n'a pas d'effets négatifs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

| | |
|---|--|
| Toxicité aiguë | Non classé. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire. Le contact avec une pulvérisation directe peut causer des gelures, l'irritation, ou la dermatite. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire. Le contact avec une pulvérisation directe peut causer une irritation grave, des rougeurs, le larmolement, une vision brouillée, et des brûlures par le froid. |
| Sensibilisation respiratoire | Non disponible. |
| Sensibilisation cutanée | On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique. |
| Cancérogénicité | Ce produit n'est pas considéré comme cancérogène par le CIRC, l'ACGIH, le NTP ou l'OSHA. |
| Toxicité pour la reproduction | On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement. |
| Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique | Non classé. |
| Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées | Non classé. |
| Danger par aspiration | Les liquides peuvent présenter des risques d'aspiration. |
| Effets chroniques | Toute inhalation prolongée peut être nocive. |

12. Données écologiques

| | |
|---|---|
| Écotoxicité | Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement. |
| Persistance et dégradation | Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit. |
| Potentiel de bioaccumulation | |
| Potentiel de bioaccumulation | |
| Log K_{ow} du coefficient de répartition octanol/eau | |
| Norflurane | 1.274 |
| Mobilité dans le sol | Aucune donnée disponible. |
| Autres effets nocifs | On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète). |

13. Données sur l'élimination

| | |
|--|--|
| Élimination de déchet provenant de résidus de produits / de produits inutilisés | Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Empty container can be recycled. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale. |
| Règlements locaux d'élimination | Détruire conformément à toutes les réglementations applicables. |
| Code des déchets dangereux | Non réglementé. |
| Emballages contaminés | Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. |

14. Informations relatives au transport

| | |
|---|---|
| TMD | |
| Numéro ONU | UN1950 |
| Désignation officielle de transport de l'ONU | Aérosols, ininflammable, Quantité limitée |
| Classe de danger relative au transport | |
| Classe | 2.2 |

| | |
|--|---|
| Danger subsidiaire | - |
| Groupe d'emballage | Sans objet. |
| Dangers environnementaux | Non. |
| Précautions spéciales pour l'utilisateur | Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler. |
| Dispositions particulières | 80, 107 |
| IATA | |
| UN number | ID8000 |
| UN proper shipping name | Consumer Commodity |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 9 |
| Subsidiary risk | - |
| Packing group | Not applicable. |
| Environmental hazards | No. |
| ERG Code | 9L |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |
| Other information | |
| Passenger and cargo aircraft | Allowed with restrictions. |
| Cargo aircraft only | Allowed with restrictions. |
| IMDG | |
| UN number | UN1950 |
| UN proper shipping name | AEROSOLS, LIMITED QUANTITY |
| Transport hazard class(es) | |
| Class | 2.2 |
| Subsidiary risk | - |
| Packing group | Not applicable. |
| Environmental hazards | |
| Marine pollutant | No. |
| EmS | Not available. |
| Special precautions for user | Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. |
| Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC | Non déterminé(e). |

15. Informations sur la réglementation

| | |
|---|---|
| Réglementation canadienne | Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux. |
| Canada. COV exclus. Lignes directrices pour les composés organiques volatils dans les biens de consommation. LCPE 1999. Environnement Canada, et ses modifications | |
| | Norflurane (CAS 811-97-2) |
| Loi réglementant certaines drogues et autres substances | |
| | Non réglementé. |
| Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3) | |
| | Non inscrit. |
| Gaz à effet de serre | |
| | Norflurane (CAS 811-97-2) |
| Règlements sur les précurseurs | |
| | Non réglementé. |
| Règlements internationaux | |
| Convention de Stockholm | |
| | Sans objet. |
| Convention de Rotterdam | |
| | Sans objet. |
| Protocole de Kyoto | |
| Norflurane (CAS 811-97-2) | Inscrit. |

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

| Pays ou région | Nom de l'inventaire | En stock (Oui/Non)* |
|--------------------------|---|----------------------------|
| Australie | Inventaire australien des substances chimiques (AICS) | Oui |
| Canada | Liste intérieure des substances (LIS) | Oui |
| Canada | Liste extérieure des substances (LES) | Non |
| Chine | Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC) | Oui |
| Europe | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS) | Oui |
| Europe | Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS) | Non |
| Japon | Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS) | Oui |
| Corée | Liste des produits chimiques existants (ECL) | Oui |
| Nouvelle-Zélande | Inventaire de la Nouvelle-Zélande | Oui |
| Philippines | Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS) | Oui |
| États-Unis et Porto Rico | Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques) | Oui |

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence
Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

16. Autres informations

| | |
|-----------------------------------|--|
| Date de publication | 15-Avril-2016 |
| Version n° | 01 |
| Autres informations | CRC # 282/1002335 |
| Avis de non-responsabilité | L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC Canada Co. ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co. |